



**Allocution de l'actuaire en chef Jean-Claude Ménard,
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada
à l'intention du
Comité permanent des finances de la Chambre des communes
au sujet de
Mesures à prendre pour améliorer l'accès au crédit et la stabilité du
système financier canadien**

**Ottawa (Ontario)
Le mardi 28 avril 2009**

L'ÉNONCÉ FAIT FOI

Renseignements :

Jason LaMontagne
Communications et affaires publiques
jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca

Allocution de l'actuaire en chef Jean-Claude Ménard,
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada
à l'intention du
Comité permanent des finances de la Chambre des communes
au sujet de
Mesures à prendre pour améliorer l'accès au crédit et la stabilité du système
financier canadien

Ottawa (Ontario)
Le mardi 28 avril 2009

Introduction

Bonjour Monsieur le président, et membres du Comité. Je vous remercie de me donner aujourd'hui l'occasion de vous parler du système de sécurité sociale du Canada et de son rendement dans le contexte de la tourmente économique actuelle.

Mandat et activités du BAC

Le rôle principal du BAC est d'offrir des services d'actuariat aux gouvernements fédéral et provinciaux qui sont parties prenantes au Régime de pensions du Canada (RPC). Bien que je relève du surintendant des institutions financières, je suis responsable au premier chef du contenu et des opinions actuarielles figurant dans les rapports préparés par mon bureau.

Le BAC a pour mission d'effectuer les évaluations actuarielles prévues par la loi pour le RPC, la Sécurité de la vieillesse (SV) et les autres régimes de retraite de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la GRC, des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Depuis 2001, nous réalisons aussi chaque année un examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Bien que le BSIF assure la réglementation d'environ 7 % de tous les régimes de retraite privés du Canada, qui représentent approximativement 12 % de l'actif total des régimes de retraite, il n'intervient pas dans la réglementation du Régime de pensions du Canada. En ma qualité d'actuaire en chef, ma responsabilité n'est pas de réglementer le RPC, mais plutôt d'offrir des évaluations actuarielles périodiques sur la viabilité du régime à long terme.

Tourmente économique et financière

La tourmente financière s'est propagée à tous les continents. La capitalisation des régimes de retraite est affectée et la situation financière des régimes de sécurité sociale entièrement ou partiellement capitalisés s'est détériorée considérablement. On a calculé que le taux de rendement nominal moyen des caisses de retraite des pays de l'OCDE pour les 10 premiers mois de 2008 était de moins 19 %. Le fonds du RPC a chuté de 13,8 milliards de dollars durant les neuf derniers mois de 2008. L'actif de 111 milliards de dollars du RPC représente tout de même quatre fois le montant total des prestations versées annuellement. En comparaison, il y a dix ans, l'actif représentait moins de deux fois les prestations annuelles versées.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que la structure et la conception des deux premiers piliers du système canadien de revenu de retraite sont uniques et permettront à la SV et au RPC de s'en tirer beaucoup mieux que bon nombre de leurs contreparties du secteur privé. En outre, la capitalisation de régime permanent, qui est la méthode de capitalisation partielle employée par le RPC, demeure l'approche de financement optimale pour ce régime.

En dépit de la volatilité actuelle des marchés financiers et du fait que la valeur de l'actif du RPC fluctuera à court terme, ce sont les cotisations permanentes versées par les travailleurs canadiens et le rendement des placements à long terme qui détermineront la capacité du régime à s'acquitter de ses obligations envers les participants.

Les trois piliers du système canadien de revenu de retraite

À la retraite, la plupart des Canadiens et des Canadiennes toucheront un revenu provenant d'au moins l'un des régimes de pension ci-après. Le premier pilier est le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), qui est financé par répartition, ce qui signifie qu'il n'y a aucune capitalisation. Le deuxième pilier est le Régime de pensions du Canada (RPC), dont le financement est assuré par voie de cotisations payées à part égale par l'employeur et les employés. Le taux de cotisation, qui est de 9,9 % pour l'année 2009 et les années suivantes, fera en sorte que l'actif du Régime sera égal à près de 25 % des engagements d'ici une quinzaine d'années. Le RPC est donc un régime partiellement capitalisé. Enfin, le système de retraite canadien permet aux employeurs et aux particuliers de participer à des régimes de retraite d'employeur et à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, qui constituent le troisième pilier.

Grâce à une méthode de capitalisation diversifiée, le système canadien de revenu de retraite est moins vulnérable si des changements surviennent dans les contextes économique et démographique et sur les marchés que ne le sont les systèmes des pays qui ne recourent qu'à un seul mode de capitalisation. L'approche adoptée par le Canada, fondée sur la juxtaposition de régimes de

retraite privés et publics, constitue, selon certains organismes internationaux, un moyen efficace de répondre aux besoins en matière de revenu de retraite.

Selon une étude menée par Statistique Canada, l'actif des régimes de retraite canadiens à la fin de 2007 représentait 138 % du produit intérieur brut. Une étude comparable réalisée par l'OCDE et la Banque mondiale révèle que le Canada est l'un des sept pays du monde dont l'actif des régimes de retraite dépasse le produit intérieur brut.

Programme de la Sécurité de la vieillesse

Le ratio des dépenses de la SV au PIB devrait progresser, de 2,2 % en 2007 à un sommet de 3,1 % en 2030, principalement sous l'effet du départ à la retraite des baby-boomers. Toutefois, en comparaison des autres pays du G7, le Canada affiche des améliorations budgétaires considérables depuis le milieu des années 1990. L'équilibre du budget et la prise de mesures pour réduire le ratio de la dette au PIB sont des moyens efficaces d'assurer le financement durable de la SV par l'entremise du Trésor.

Malgré le budget déficitaire du Canada de cette année et les projections annonçant une contraction économique encore plus prononcée, la situation devrait être temporaire et ne pas diminuer la capacité du gouvernement à verser les prestations futures de la SV.

Régime de pensions du Canada

Entre 2000 et 2019, les flux de trésorerie nets du Régime, soit les cotisations moins les dépenses, ont été positifs et continueront de l'être, d'où une hausse rapide du ratio de l'actif aux dépenses et du niveau de capitalisation du Régime. Ces flux de trésorerie nets seront investis par l'Office d'investissement du RPC dans le but d'obtenir le meilleur rendement possible sans prendre de risques de perte indus. En stabilisant le ratio actif/dépenses et le ratio de capitalisation au fil du temps, la méthode de la capitalisation partielle aide à faire en sorte que le RPC soit abordable et viable pour la génération actuelle et les générations futures de Canadiens.

Conclusion

En cette période d'incertitude, il est impératif de continuer à surveiller la santé financière des systèmes de sécurité sociale. Au Canada, les prochains rapports actuariels sur le RPC et la SV seront préparés au 31 décembre 2009; ils tiendront compte de la conjoncture actuelle et des perspectives démographiques à long terme.

L'ensemble que constituent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et les régimes de retraite obligatoires et contributifs (RPC / RRQ) a

grandement contribué à réduire la pauvreté chez les aînés ces trois dernières décennies. L'OCDE et le Luxembourg Income Study Research Institute considèrent le Canada comme le pays ayant le moins de difficulté à garantir le bien-être économique des retraités. Pour ne citer que l'institut de recherche : « le choix d'une politique est crucial, comme en témoigne par exemple les efforts peu coûteux mais hautement ciblés et efficaces du Canada dans la lutte contre la pauvreté des aînés ». Comme les Pays-Bas, la Finlande et la Suède, le Canada fait partie de pays dont on envie le taux d'incidence d'un faible revenu chez les aînés, inférieur à 5 %.

J'espère avoir réussi à vous faire mieux comprendre la capacité de la SV et du RPC à traverser la tourmente économique et financière que nous vivons actuellement. Je tiens à vous remercier de m'avoir reçu, et je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

Merci de votre attention.